

PROCÉDURE D'ADMISSION EN 3^{ème} PRÉPA-MÉTIERS Collège Marcel Doret - VERNET

Extrait de l'Annexe 1 de la circulaire du 15 mars 2021 intitulée « Procédure d'admission en 3^{ème} prépa-métiers dans les lycées professionnels publics de la Haute-Garonne - RS 2021 »

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'élève de 4^{ème} et sa famille ou ses représentants légaux, souhaitant entrer en 3^{ème} prépa-métiers dans un lycée professionnel public de la Haute-Garonne présentent leur demande dans le cadre d'un calendrier bien précis auprès du chef d'établissement du collège d'origine.

Un seul dossier de candidature est constitué par élève et remis à Mme MENINI, Principale Adjointe.

Chaque dossier de candidature peut mentionner **jusqu'à deux vœux** en 3^{ème} prépa-métiers.

Le dossier est composé comme suit :

- le formulaire de candidature en 3^{ème} prépa-métiers dans un lycée professionnel public (annexe 3).
- les bilans scolaires périodiques (Semestre 1 de 4^{ème})

A l'aide de l'**Annexe 5** Liste des lycées professionnels par CIO,
compléter l'**Annexe 3 (Demande d'admission en 3^{ème} Prépa-métiers dans un lycée
professionnel public) - PAGE 1 – Cadres A - B puis C (avec l'aide du professeur principal)**

**Dossier à remettre en main propre à Mme MENINI, Principale Adjointe
avec le bilan scolaire du 1^{er} semestre**

Date limite de candidature : le mercredi 12 mai 2021

LES CRITÈRES D'ADMISSION EN 3^{EME} PRÉPA-MÉTIERS

Le classement des dossiers tiendra compte à la fois de critères quantitatifs et de critères qualitatifs tels que le projet de l'élève, son engagement et sa motivation :

- L'ordre des vœux.
- Les résultats scolaires :
 - ♦ Les compétences de l'élève : l'évaluation de la maîtrise des domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture par référence au cycle 4 doit être renseignée pour les domaines 2 (méthode et outils pour apprendre) et 3 (formation de la personne et du citoyen) *par le professeur principal*.
 - ♦ Les bilans scolaires périodiques.
- Les avis motivés de l'équipe éducative figurés dans le formulaire de demande d'admission en 3^{ème} prépa-métiers (annexe 3) : ces avis doivent être argumentés par l'implication de l'élève dans le projet scolaire et son comportement.
- Le nombre de dossiers de candidatures présentés par collège.
- La mixité des publics.

L'EXAMEN ET LA SÉLECTION DES DOSSIERS

Le collège d'origine envoie les candidatures au centre d'information et d'orientation (CIO) dont dépend le lycée du vœu 1. Les directeurs et directrices de centre d'information et d'orientation DCIO procèdent à un pré classement des dossiers en fonction des critères de sélection ci-dessus.

Une commission départementale organisée au rectorat le mercredi 9 juin 2021 de 13h30 à 18h, statuera sur chaque candidature. La commission est présidée par une inspectrice de l'Education Nationale chargée de l'information et de l'orientation représentant le DASEN.

La commission examine la proposition de classement effectué par les DCIO et finalise la liste des admis sur vœu 1. Si une classe de 3^{ème} prépa-métiers n'est pas complète, la commission examine les candidatures en vœu 2 d'élèves qui n'ont pas encore été sélectionnés. Cet examen se fait selon les mêmes modalités et les mêmes critères que ceux des vœux 1.

Les candidatures non retenues faute de capacités d'accueil suffisantes sont classées en liste complémentaire dans la limite de 15 places.

Catherine MENINI Principale Adjointe

